

Règlement de l'opération « Vente à Prime Pro » Du 02/11/2023 au 27/11/2023 inclus

Article 1 : Organisation

La Poste, société anonyme au capital de 5 857 785 892 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 356 000 000 ayant son siège - 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 PARIS (ci-après la « Société Organisatrice »), organise sur internet du 02/11/2023 à 0h00 au 27/11/2023 à 23h59, une opération commerciale avec obligation d'achat intitulée « Vente à prime Pro » (ci-après « l'Opération ») accessible sur le site La Poste Pro <https://www.laposte.fr/professionnel>. Les présentes modalités ont pour objet de définir les droits et obligations de la Société Organisatrice et des participants à l'Opération. La participation à l'Opération implique l'acceptation pleine et entière des modalités par les participants et son application par la Société Organisatrice.

Article 2 : Participation

L'Opération est réservée aux personnes majeures résidant en France métropolitaine ou dans les DOM pendant le déroulement de l'Opération.

L'Opération est limitée à une participation par compte-client professionnel, autrement dit les participants ayant passé plusieurs commandes durant la période de l'Opération ne pourront recevoir qu'une seule prime.

La participation à cette Opération implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement de l'Opération et de ses éventuels avenants.

La participation à cette Opération implique une attitude loyale. Tout comportement déloyal et/ou ne respectant pas les règles du présent Règlement de l'Opération entraînera l'invalidation de la participation du participant.

Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par la Société Organisatrice.

Chaque participant est tenu de participer en son nom une seule fois.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier dans un délai de 8 jours à compter de la demande ne pourra prétendre à l'obtention de la prime. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage... et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'internet. La Société Organisatrice décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auront été fournies par le participant se révèlent erronées ou incorrectes.

La Société a la possibilité, en cas de force majeure, de prolonger la durée de l'Opération, d'en modifier les conditions sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait ; sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié. Toutes modifications, suppressions ou ajouts seront considérés comme des annexes au présent règlement. En cas d'évènement indépendants de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la Société Organisatrice se réserve la possibilité

d'écourter ou de supprimer tout ou partie de la présente Opération sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

Article 3 : Déroulement de l'opération

L'Opération se déroule du 02/11/2023 à 0h00 au 27/11/2023 à 23h59.

Pour être éligible à l'Opération, les participants doivent, pendant la durée de l'Opération :

1. Effectuer une commande d'un montant minimum de 100 € TTC de produits vendus par La Poste (hors produits des vendeurs de la marketplace), réglée et validée via un compte pro sur le site internet la « Boutique Professionnelle » de La Poste accessible à l'adresse <https://www.laposte.fr/professionnel/> et indiquer le code avantage CADOPRO23 avant de valider le paiement de la commande sur la page de paiement de La Boutique.

Cette commande doit être définitive pour être éligible à la prime, elle ne devra ni n'être annulée ni échangée.

2. Se rendre sur la page <https://jeux.laposte.fr/cado-pro/pro-formulaire> indiquée dans l'email « Vos achats récompensés » reçu et remplir le formulaire de demande de prime avant le 27/11/2022 inclus.
À noter que le numéro de commande est à récupérer sur l'email de confirmation de commande ou sur l'espace client de la « Boutique Professionnelle » - rubrique « Mes commandes ».

Toute participation frauduleuse ou la présence d'informations incorrectes dans le formulaire entrainera l'annulation de la participation.

Les participants seront informés de leur gain directement par email par le partenaire Glady.

Article 4 : Dotations

4.1 Description de la prime

La prime est allouée sous la forme d'une e-carte cadeau Glady d'une valeur de 10€, 20€, 30€, 40€, 50€, 60€, 70€, 80€, 90€, 100€ à utiliser sur le site <https://www.glady.com/>.

Le montant de la prime dépend du montant de commande réalisée par le participant sur le site internet de la Boutique en ligne La Poste dédiée aux professionnels (www.laposte.fr/professionnel) dans les conditions suivantes :

- Seuls les produits de La Poste vendus sur la Boutique en ligne www.laposte.fr/professionnel sont comptabilisés dans le calcul du montant de la commande du participant, à l'exclusion des produits des vendeurs de la Marketplace ;
- La commande ne doit pas avoir fait l'objet d'échange ou de remboursement.

Aussi, pour toute commande de produits La Poste sur la Boutique en ligne www.laposte.fr/professionnel

- d'un montant minimum de 100€ TTC et maximum de 199,99€ TTC (frais de livraison inclus) la prime éligible est de 10€.
- d'un montant minimum de 200€ TTC et maximum de 299,99€ TTC (frais de livraison inclus) la prime éligible est de 20€.

- d'un montant minimum de 300€ TTC et maximum de 399,99€ TTC (frais de livraison inclus) la prime éligible est de 30€.
- d'un montant minimum de 400€ TTC et maximum de 499,99€ TTC (frais de livraison inclus) la prime éligible est de 40€.
- d'un montant minimum de 500€ et maximum de 599,99€ TTC (frais de livraison inclus) la prime éligible est de 50€.
- d'un montant minimum de 600€ TTC et maximum de 699,99€ TTC (frais de livraison inclus) la prime éligible est de 60€.
- d'un montant minimum de 700€ TTC et maximum de 799,99€ TTC (frais de livraison inclus) la prime éligible est de 70€.
- d'un montant minimum de 800€ TTC et maximum de 899,99€ TTC (frais de livraison inclus) la prime éligible est de 80€.
- d'un montant minimum de 900€ TTC et maximum de 999,99€ TTC (frais de livraison inclus) la prime éligible est de 90€.
- d'un montant minimum de 1000€ TTC (frais de livraison inclus) la prime éligible est de 100€.

Les conditions générales de vente des e-cartes cadeau Glady seront disponibles dans l'email reçu par les participants ayant obtenu une prime.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier à tout moment les primes attribuées et fournir des dotations de valeur équivalente.

4.2 Attribution de la prime

L'attribution de la prime est limitée aux premiers participants dont les demandes sont conformes aux conditions énoncées dans les présentes Modalités de l'Opération (ci-après les « participants éligibles »), dans la limite d'un montant total de 25 130€ de prime disponible et de 100€ de prime maximum allouée par participant. Au-delà des 25 130€ de prime attribuées, les participants bien qu'étant éligibles à l'Opération ne pourront prétendre à l'attribution de la prime ou à un quelconque dédommagement.

La prime sera transmise par email dans un délai de 60 jours maximum suivants la date de fin de l'Opération, soit avant le 27 janvier 2024.

Article 5 : Données personnelles

Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement par La Poste. Elles sont nécessaires en vue de votre participation à la vente à prime pour vous permettre d'obtenir une carte cadeau Glady. Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime de La Poste (organisation de jeux). Les données à caractère personnel notées d'un (*) sont obligatoires. A défaut votre participation ne pourra pas être prise en compte.

Les destinataires des données personnelles sont les services commerciaux et marketing de La Poste. Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la participation du Jeu et pour le traitement de toute éventuelle réclamation.

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'effacement, d'opposition, de limitation, de rectification sur vos données. Ces droits peuvent être exercés, en précisant vos nom, prénom, adresse

postale en écrivant par email à : mesdonneespersonnelles.laposte@laposte.fr ou par voie postale à La Poste SCC - BP 10245 - 33506 Libourne Cedex.

Dans le cadre de sa politique de protection des données personnelles La Poste a désigné un délégué à la protection des données : Le Délégué à la Protection des Données du Groupe La Poste CP Y412 - 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données à caractère personnel, le participant a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article 6 : Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant l'Opération sont strictement interdites.

Article 7 : Modification – Réclamation

La Poste se réserve le droit de proroger, de modifier, écarter ou annuler la présente Opération ainsi que les primes attribuées. Sa responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait.

En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société organisatrice dans un délai de 60 jours maximum à compter de la date de fin de l'opération, soit avant le 27 janvier 2024 inclus, à l'adresse suivante La Poste - DIRECTION DU NUMÉRIQUE – Opération Vente à Prime Pro - 62 rue Camille Desmoulins - 92130 Issy les Moulineaux (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer : même nom, même adresse).

Le participant a la possibilité, si la réponse de La Poste ne le satisfait pas, ou s'il n'a pas reçu de réponse deux mois après le dépôt de sa réclamation, de saisir le médiateur de La Poste.

La procédure de médiation est gratuite.

Le médiateur émet, dans un délai de deux mois à compter de l'enregistrement de la saisine par ses services, un avis motivé valant recommandation entre les parties.

Ce délai peut être prolongé en cas d'insuffisance des pièces versées au dossier nécessitant des mesures d'instruction supplémentaires.

La saisine du Médiateur du groupe La Poste suspend le délai de prescription légal à compter de la date d'ouverture du dossier, notifiée par l'envoi d'un courrier en accusant réception aux parties. La prescription recommence à courir à compter de la date d'émission de l'avis rendu par le Médiateur.

La saisine doit être adressée à l'adresse suivante :

Le Médiateur du groupe La Poste

9 rue du Colonel Pierre Avia

Case Postale D160

75757 PARIS CEDEX 15

Article 7 : Litiges - Droit applicable

La présente Opération est soumise au droit français. Toute contestation, notamment à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, non résolu préalablement par voie amiable, sera de la compétence de la juridiction française de droit commun territorialement compétente.